

Pêche blanche : pratique verte?



Par Adèle Arseneau
redacteur@leradar.qc.ca

C'est officiellement le 31 mars que se clôturait la saison de pêche sportive hivernale 2015. Alors qu'elle devait se terminer le 28 février, c'est à force de discussions avec les représentants des pêcheurs sportifs des Îles, l'Association des chasseurs et pêcheurs sportifs et la Fédération des chasseurs et pêcheurs de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs acceptait, notamment, le prolongement de la pêche sportive à l'éperlan arc-en-ciel de la zone 21.

Et puisque la saison de pêche blanche est bel et bien terminée, le porte-parole de l'Association des chasseurs et pêcheurs des Îles rappelait, sur les ondes de la radio locale, que cela signifie aussi que plus de deux cents cabanes installées sur les

étendues d'eau gelée doivent être retirées.

Installées sur environ cinq sites différents, particulièrement concentrées à l'Étang-du-Nord, Havre-Aubert et Havre-aux-Maisons, les cabanes font chaque fin de saison de pêche l'objet de plaintes à la municipalité puisque certaines d'entre elles sont abandonnées sur les glaces et des déchets sont laissés aux alentours. Bien qu'il n'existe encore pas de règles concernant la pêche sur la glace, ni de nombre maximal de cabanes, ni de lieux à respecter, ni de permis à obtenir pour cette pêche, la municipalité indique qu'elle pourra éventuellement passer à l'imposition de règles comme l'a fait la ville de Gaspé. Cela dit, elle indique aller dans le même sens que les pêcheurs et espère que le problème se résorbe et que les propriétaires de cabanes assument leurs responsabilités, « sinon il faudra éventuellement voir ce qui peut être fait ».

De son côté, Yves Martinet, directeur

du comité ZIP de l'archipel, explique que les cabanes à la pêche blanche tout comme les gabions de chasse sont source d'intérêt et ont déjà fait le sujet, par le biais du Comité de gestion de la baie du Havre-aux-Basques, d'une fiche intitulée « Chasse responsable » distribuée, il y a une dizaine d'années, aux usagers dans des endroits stratégiques (boutique Le Malard et Les Agrès de l'Est). À la même époque, de pair avec le comité de gestion de la lagune de Havre-aux-Maisons et de la baie du Cap-Vert, la Municipalité avait été sensibilisée quant à la problématique grandissante des cabanes à poulamons et éperlans abandonnées et avait, à ce moment, envoyé l'inspecteur municipal rendre quelques visites aux usagers pour les sensibiliser. Sans confirmer que l'action était directement liée, l'on constatait que son nombre avait diminué.

M. Martinet indique que son organisme est en communication périodique avec les représentants municipaux ainsi que de ceux de l'Association et s'informe

auprès du comité ZIP du Saguenay qui joue un rôle important dans le fjord et voit à la sensibilisation de la récupération des déchets, entre autres. Il mentionne qu'à cet endroit, l'activité est gigantesque, mais étroitement gérée par les instances responsables.

Bref, le comité ZIP des Îles affirme qu'elle a intérêt à ce que cette activité soit réalisée de manière responsable, en harmonie avec les autres usages et aussi en respectant l'environnement : habitat du poisson, de la faune ailée, impact visuel, etc.

Précisons que, débutant le 1^{er} juillet, le ministère rappelait, par voie de communiqué, que la limite de prise journalière et possession est de 120 éperlans et qu'il est interdit de vendre ou d'acheter les produits d'une pêche sportive sous peine d'une amende minimale de 1 825 \$.

SEMAINE DU 10 AVRIL AU 16 AVRIL 2015

WWW.LERADAR.QC.CA

VOL. 46 NO 13

EN KIOSQUE AUX ÎLES
1.96\$ + TPS + TVQ

LERADAR

L'HEBDOMADAIRE DES ÎLES